

britanniques d'outre-mer une autorité égale à celle de petites nations indépendantes admises dans la ligue. Notre position, dans la ligue, a été récemment attaquée; mais elle a été des plus habilement défendue par l'honorable N. W. Rowell, le président du Conseil privé, qui a dit:

Le Gouvernement du Canada a, de son propre mouvement, et avec la cordiale coopération de ses administrés, levé une armée de 600,000 hommes pour prendre part à la dernière guerre. Il a hypothéqué l'avenir du Canada pour lui permettre de faire face aux charges imposées par cette participation. La fleur de notre jeune génération a perdu la vie en France et dans les Flandres, et des milliers de nos soldats de retour ont été mutilés et invalidés pour le reste du temps qu'ils ont à vivre, et tout cela pour que le Canada, comme l'une des libres nations de l'Empire Britannique, contribuât à la défense de la liberté et à la restauration de la paix du monde. A la lumière de ces faits, il est inconcevable qu'un gouvernement en Canada puisse se montrer assez indifférent envers nos soldats morts pour la patrie et ceux qui leur survivent pour adhérer à une proposition de nature à priver le Canada de la position et du rang que ses soldats lui ont gagnés sur les champs de bataille, et que la Conférence de la paix et les nations les plus éclairées du monde ont reconnus comme mérités. Cette reconnaissance qui nous donne le rang de nation distincte et le droit de vote dans les délibérations internationales, est d'autant plus légitimes que ce rang et ce droit sont également donnés et avec raison—par la Confédération de la paix à plusieurs nations du continent américain, qui, soit par suite de traités avec les Etats-Unis, ou pour des raisons économiques, dépendent de ceux-ci, n'ont pris aucune part à la guerre, et bien que leur population n'excède pas celle du Canada.

Ces paroles de l'honorable président du Conseil privé exposent clairement notre position.

Les droits que nous avons acquis doivent être à tout prix conservés. Aucune somme d'argent ne saurait compenser les sacrifices que le Canada a faits durant la dernière guerre. Nous avons, toutefois, la consolation d'avoir fait quelque chose pour sauver la liberté, quelque chose pour fortifier l'Empire et quelque chose pour assurer à l'avenir une plus étroite coopération avec les diverses contrées britanniques.

Passons maintenant à des sujets se rapportant aux affaires internes du Canada. Notre premier devoir dans les efforts à faire pour le développement et le rétablissement de l'état normal de nos affaires, est de nous occuper de la situation de nos soldats de retour et de leur avenir.

Comme le fait remarquer le discours du Trône, le département du Rétablissement civil des soldats et le Bureau d'établissement des soldats sur des terres continuent de procurer un entraînement professionnel et des facilités d'occupation permanente qui aident grandement à la solution du pro-

blème de retour aux conditions normales. Un grand travail, il est vrai, a été fait jusqu'à présent; mais ce qui reste à faire est considérable. Je suis d'avis que l'on ne doit épargner aucun effort pour alléger autant que possible les difficultés qu'ont à surmonter ceux qui souffrent des blessures qu'ils ont reçues durant la guerre, on les a assistés et encouragés jusqu'à présent; mais nous en rencontrons souvent qui se plaignent de ce qu'ils n'ont pas reçu le traitement auquel ils prétendent avoir droit, et qu'on leur a refusé le genre d'emploi qu'ils désiraient obtenir. Il est possible que, dans certains cas, les exigences ont été déraisonnables; mais leurs demandes ne doivent pas être accueillies froidement et mises de côté. Tous nos efforts doivent tendre à les contenter et à les rendre heureux.

Le Canada, je le répète, a beaucoup fait pour les assister, et il continuera, j'en suis sûr, à les aider plus que jamais. La pension allouée à ces militaires est la plus généreuse qui soit accordée par les autres nations qui ont pris part à la dernière guerre; mais si nous considérons le coût de la vie, cette pension considérée comme généreuse est tout à fait insuffisante. Selon moi—et cet honorable Sénat et le pays, j'en suis sûr, pensent comme moi—nos soldats blessés et invalidés et les familles de nos soldats tombés sur les champs de bataille ont droit à notre plus grande sollicitude, et le gouvernement doit s'efforcer à rendre leur existence aussi heureuse que possible. Il doit assister ceux de ces soldats qui sont dans le besoin. Son assistance ne doit pas avoir le caractère d'une aumône; mais le caractère d'un don fait à titre de reconnaissance de services reçus. Ces hommes n'ont pas hésité à risquer leur vie pour défendre et sauver la nôtre. Pourquoi donc hésiterions-nous à nous imposer certaines dépenses pour améliorer leur présente condition? Chacun de ces soldats de retour doit être mis en état de gagner sa vie. Tous ceux que nous avons envoyés sur le front se sont battus pour leur pays, et ceux d'entre eux qui nous sont revenus sains et saufs ont le droit de prétendre que la nation est tenue de leur procurer le moyen de vivre.

C'est un des problèmes que le Gouvernement est obligé de résoudre. Je le répète, le Gouvernement a déjà fait beaucoup dans ce sens; mais il faut qu'il continue cette œuvre. Aucun désaccord ne doit se produire sur ce point. L'accord seul entre nous peut accomplir ce qui nous reste à faire pour que les futures générations sachent que le gouvernement du Canada, sous la

L'hon. WILLIAM PROUDFOOT.